

E U R O P A  C I T Y

DÉBAT PUBLIC

**Atelier Environnement
Dimension territoriale**

Mercredi 25 mai 2016

LISTE DES ATELIERS

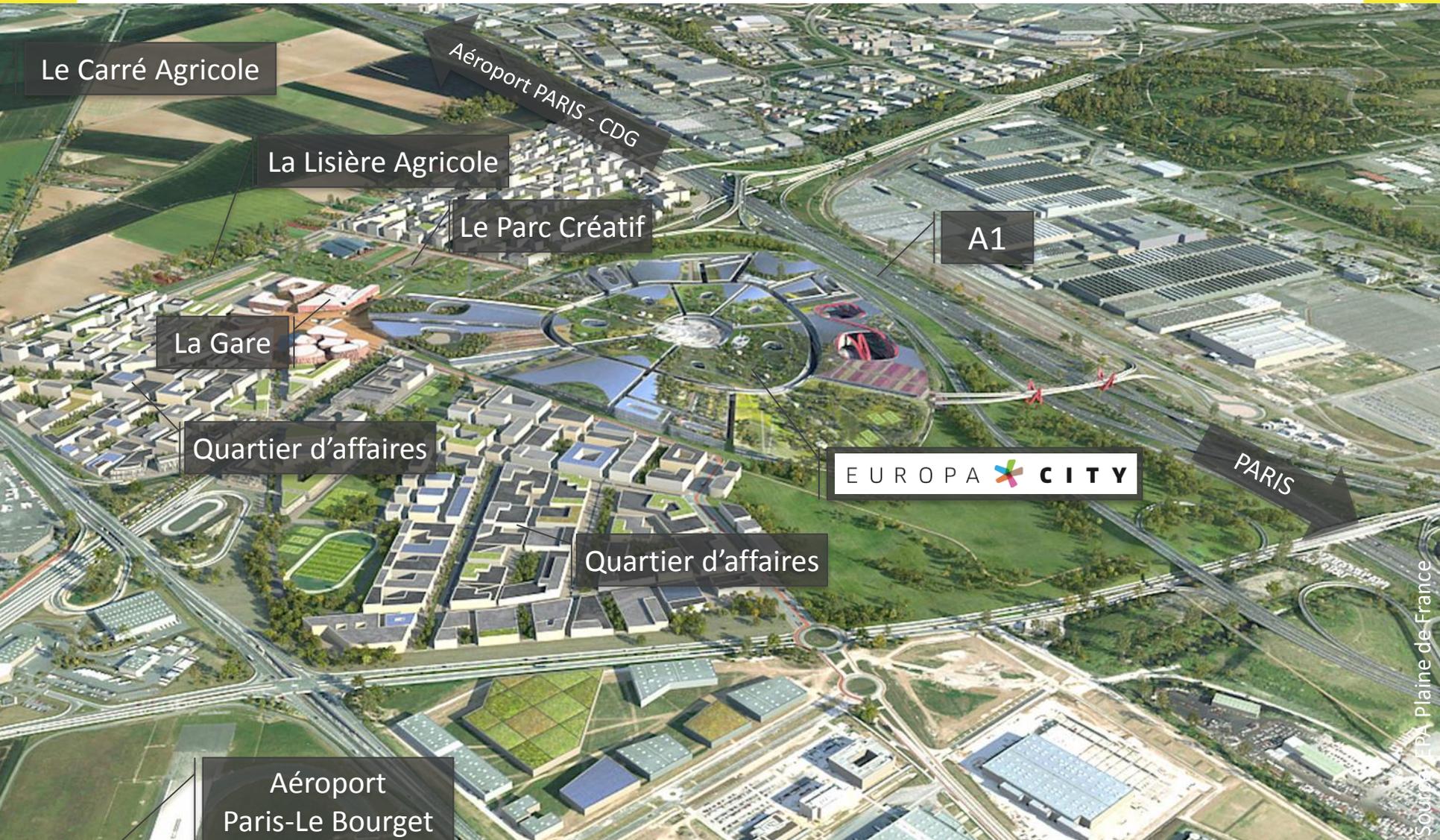
La compensation agricole

La gestion des nuisances sonores

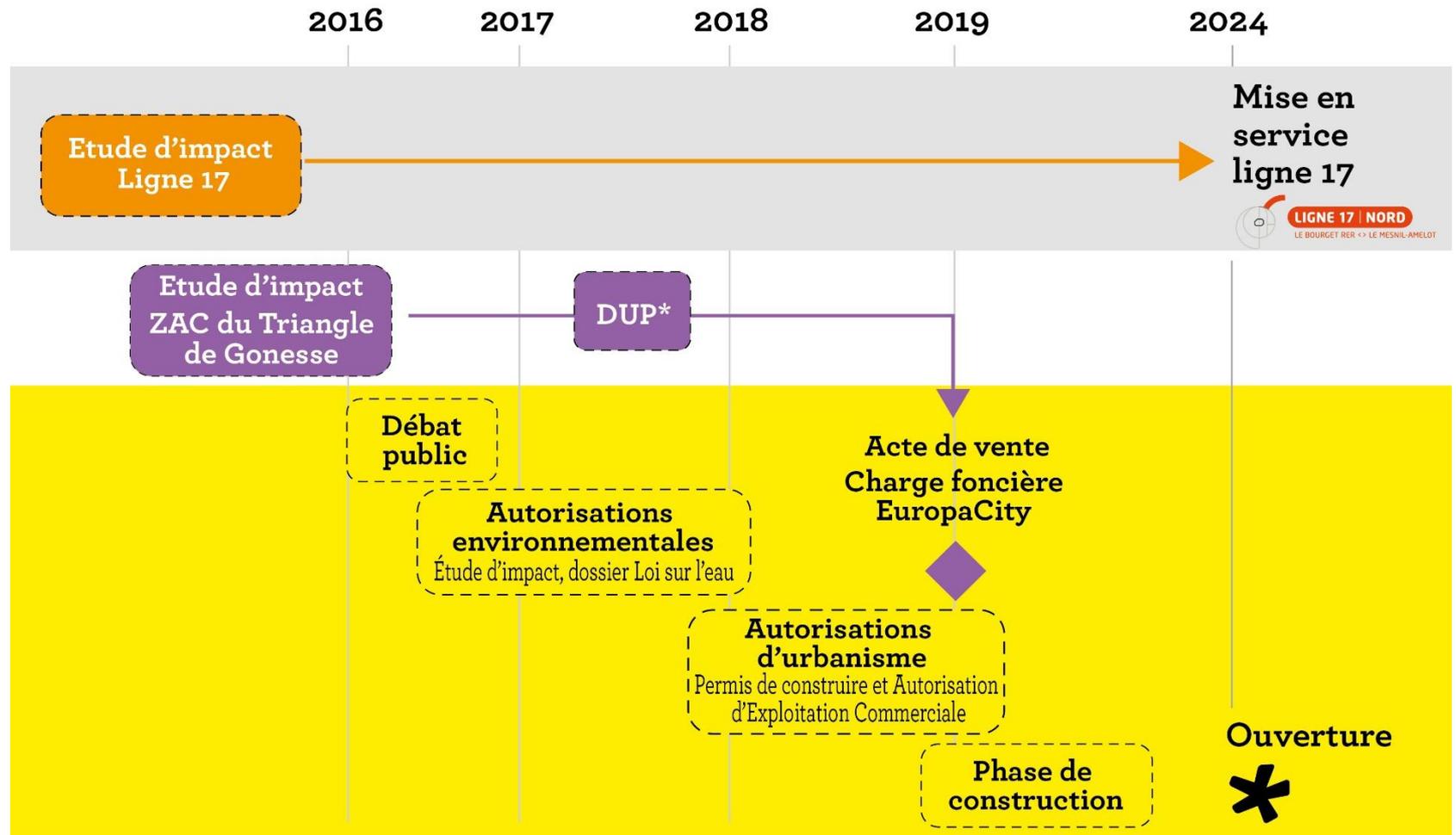
La gestion des flux d'eau

L'inventaire faune-flore et biodiversité

Un projet inscrit dans l'opération publique d'aménagement du Triangle de Gonesse



Calendrier prévisionnel des procédures



* Déclaration d'utilité publique

La stratégie du développement durable



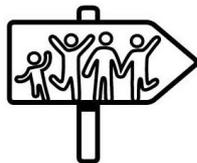
1 Soutenir le **développement économique** du territoire



2 Permettre l'accès à l'**emploi** et à la **formation** des habitants du territoire



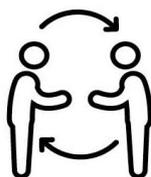
3 Maximiser les **retombées économiques** locales



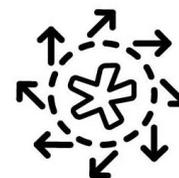
4 Créer une **destination de loisirs** métropolitaine répondant aux attentes locales



5 Contribuer aux enjeux de la **démocratisation culturelle**



6 Accompagner la transition vers des **modes de vie responsables**



7 Réaliser un **écosystème urbain**, modèle de la transition écologique



8 Privilégier les modes de transport ayant un **faible impact sur l'environnement**



9 Favoriser le **développement de la biodiversité**



10 Promouvoir le **confort** de ses visiteurs et employés

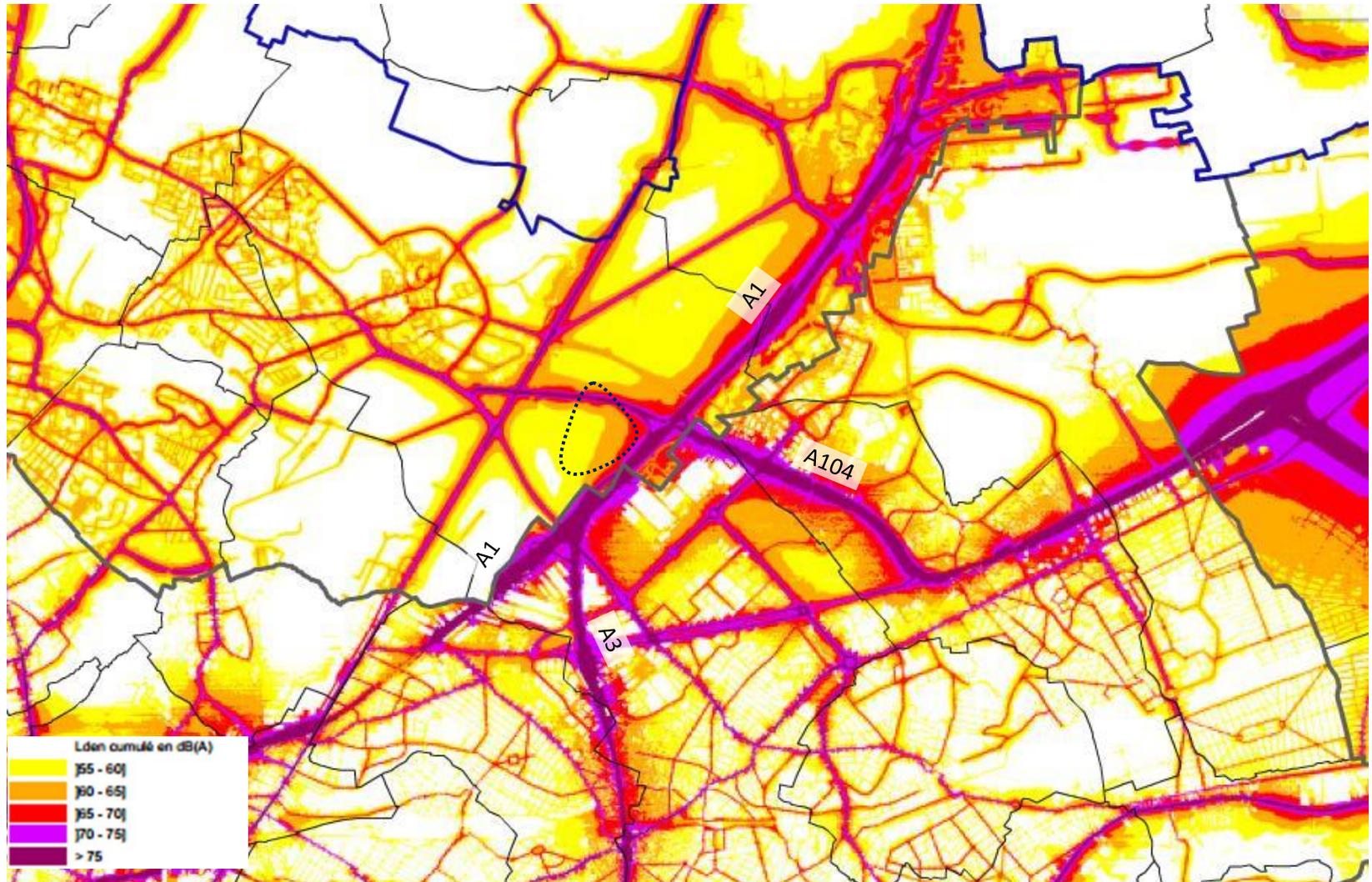
Une conception architecturale privilégiant le confort des visiteurs et des employés

* Des objectifs intégrés à la conception du projet :

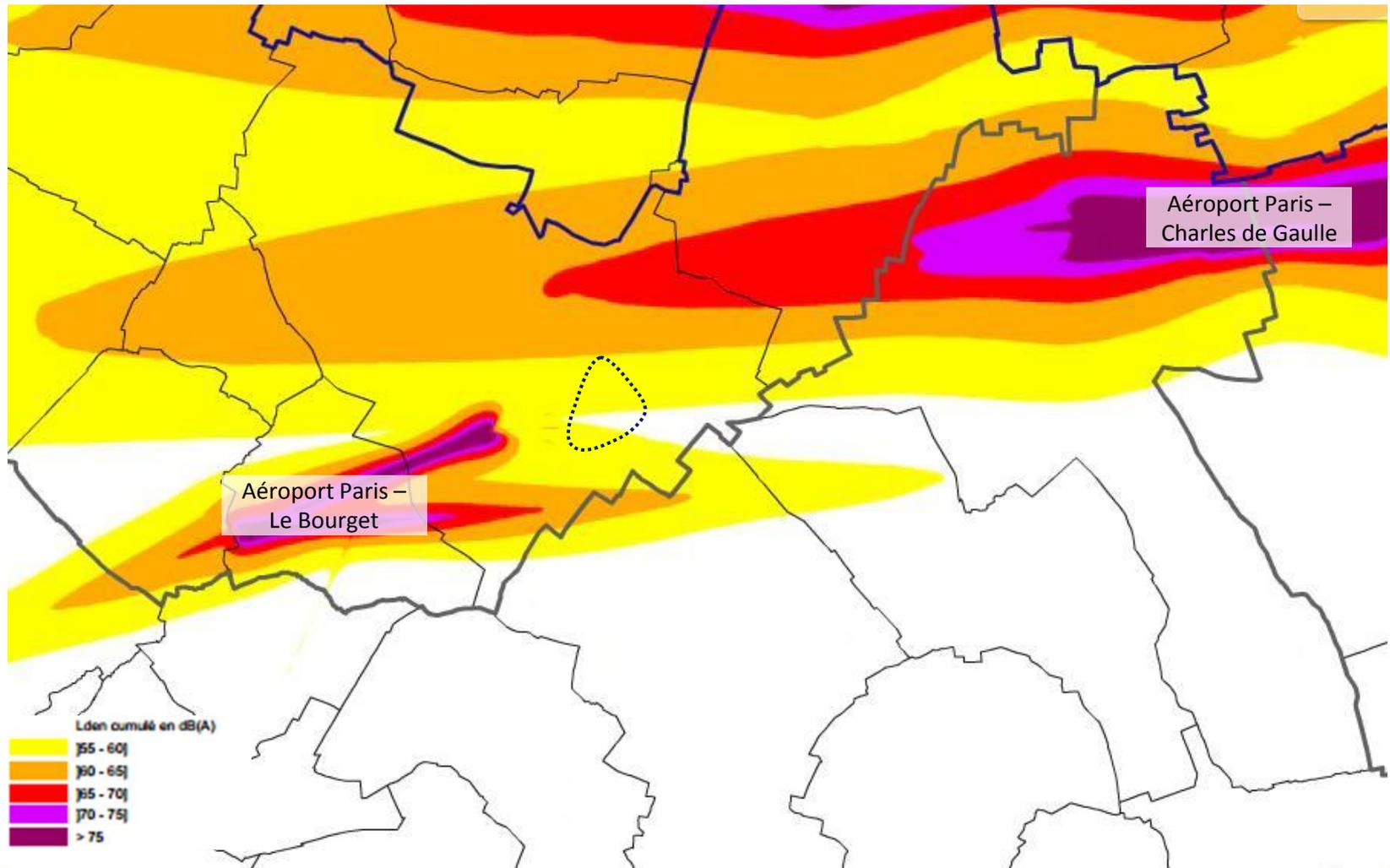
- Assurer un niveau confortable de bruit de fond
- Assurer un niveau confortable de bruit ponctuel
- Contrôler la production de bruit par le projet

* Une organisation spatiale du projet adaptée pour réduire les nuisances sonores

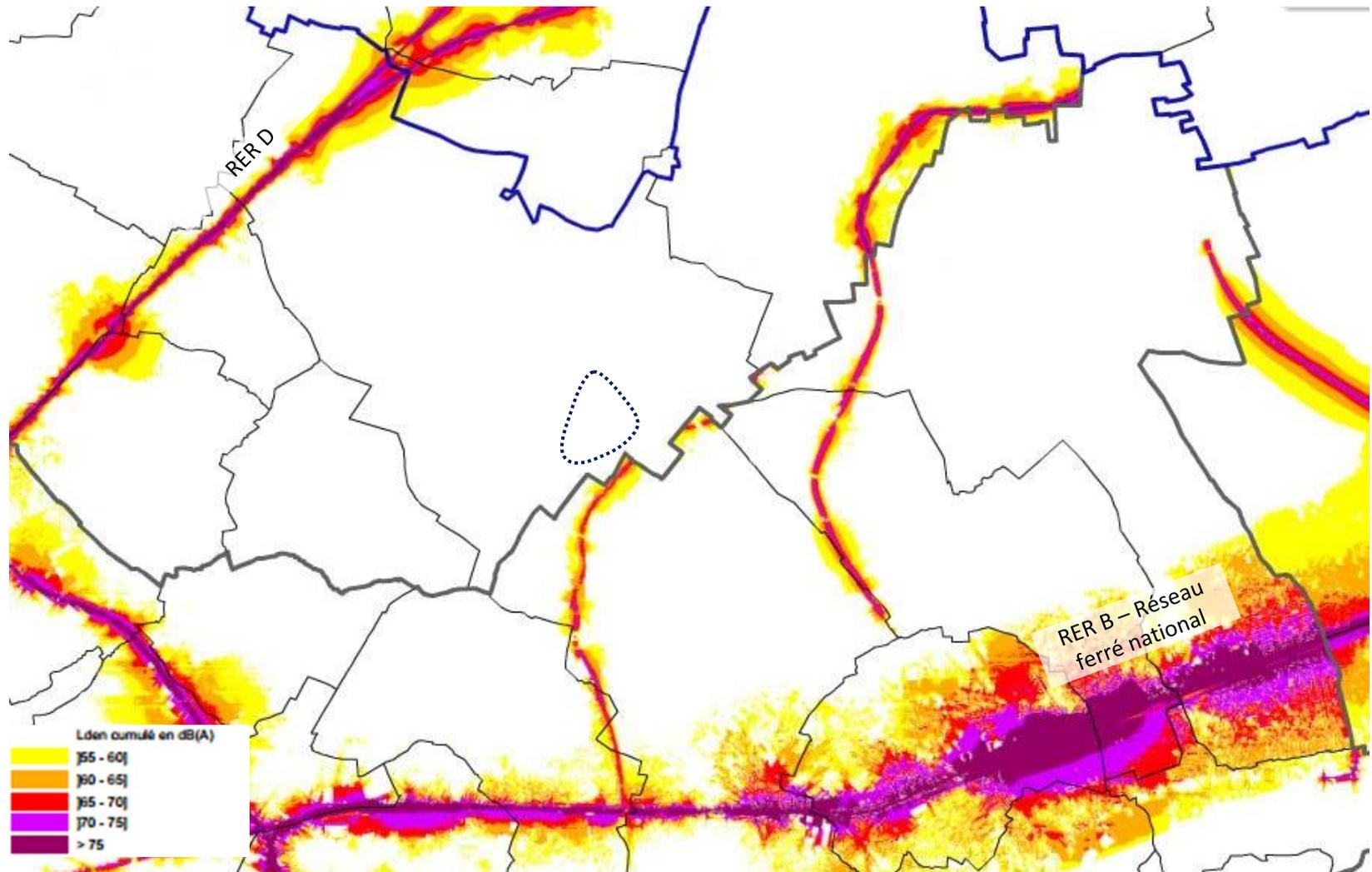
Les sources de bruit routier



Les sources de bruit aéroportuaire



Les sources de bruit ferroviaire



Le cumul des nuisances sonores sur le site

- * On ne peut pas additionner les niveaux sonores comme on additionne les intensités sonores
- * Multiplier par 2 une intensité sonore revient à ajouter 3dB au niveau sonore correspondant
- * Multiplier par 100 une intensité sonore revient à ajouter 20 dB au niveau correspondant

Une voiture à 60 km/h



65dB

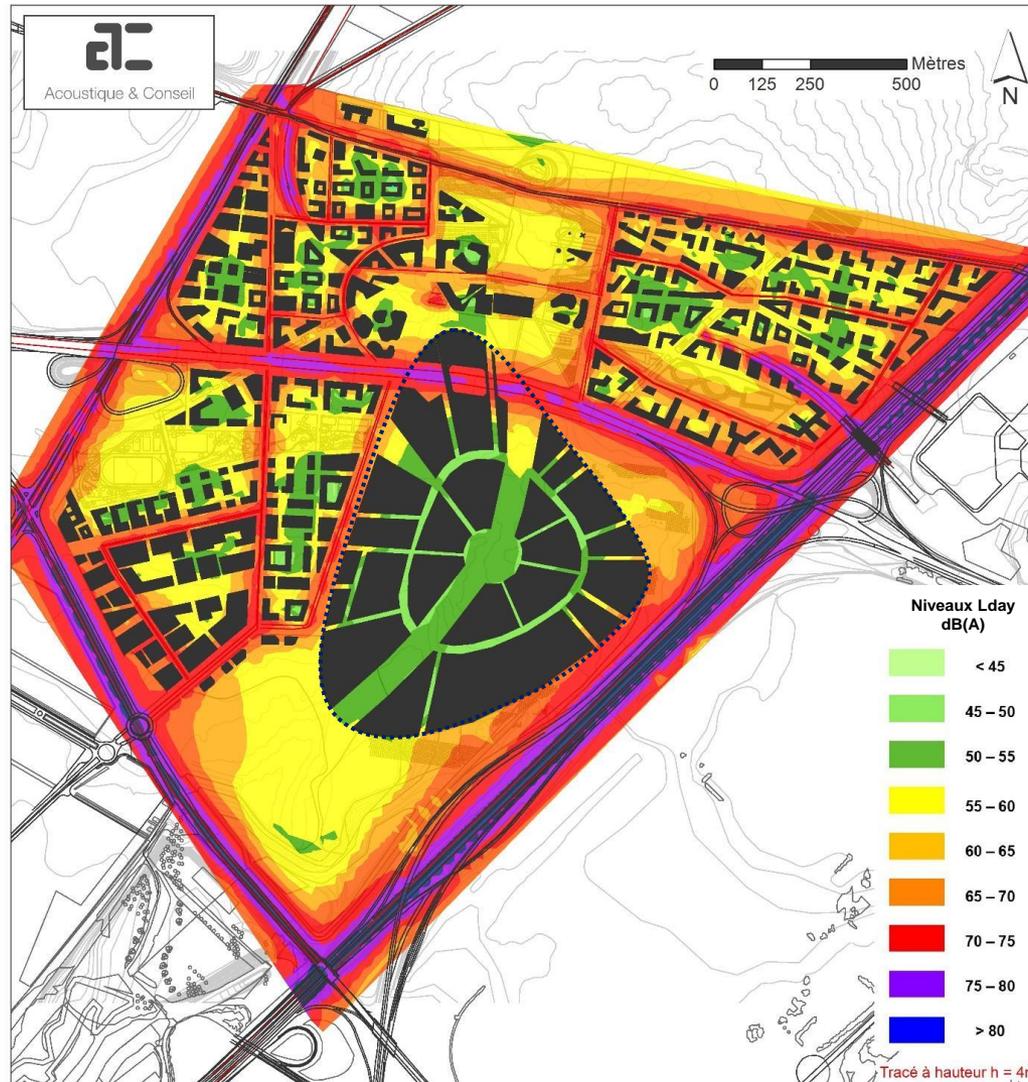
Deux voitures à 60 km/h



65dB et 65dB = 65dB + 3dB

68dB

La modélisation des nuisances sonores en 2030



Une conception architecturale privilégiant le confort des visiteurs et des employés

On distingue :

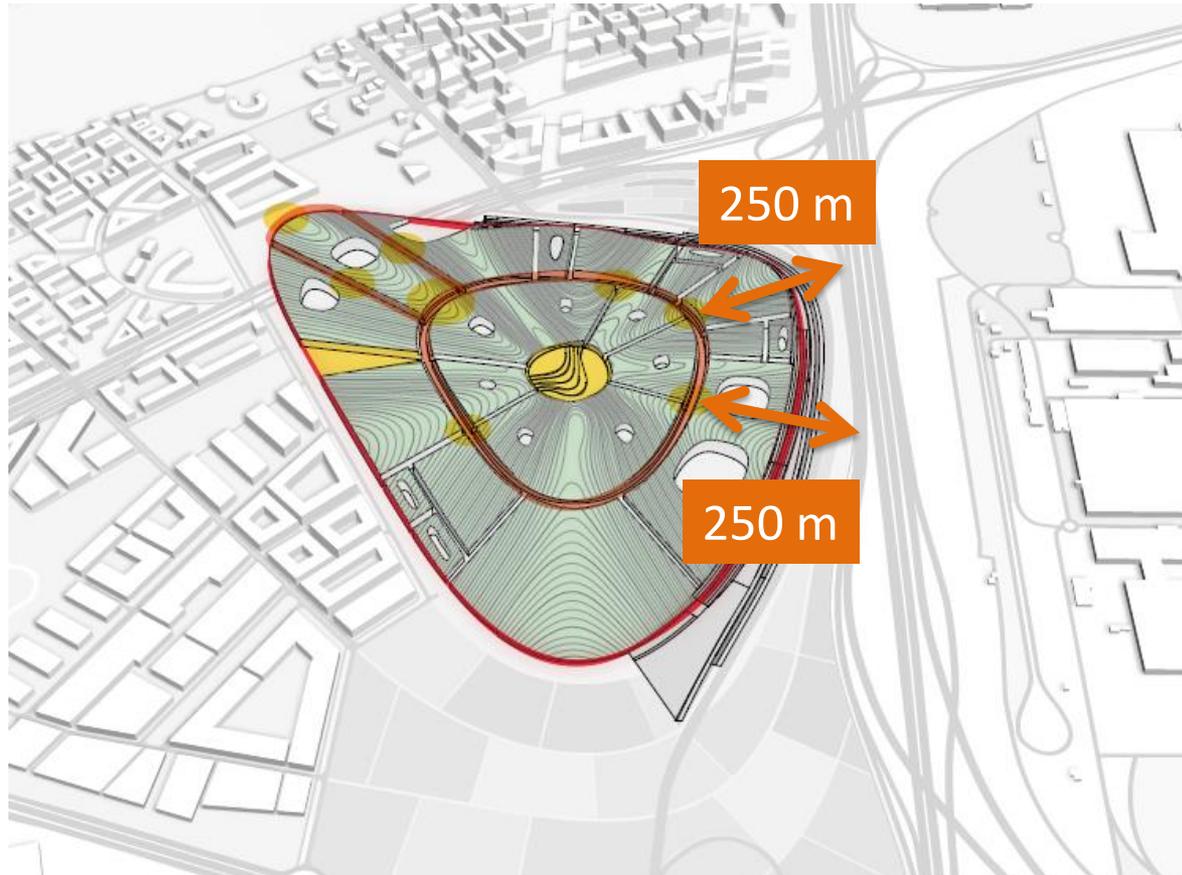
- ✦ **Le bruit de fond**, en continu (par exemple des bruits de conversation, d'une autoroute), qui est souvent quantifié par une moyenne pondérée
- ✦ **Les bruits ponctuels** (avion qui passe, moto...) qui peuvent être quantifiés par des indicateurs dédiés

Les principes architecturaux (1/3)

Les façades les plus à l'Est seraient situées à plus de 100 m de l'axe de l'autoroute (conformément à l'article Lm-1-4 du code de l'urbanisme issu de la loi « Barnier »)

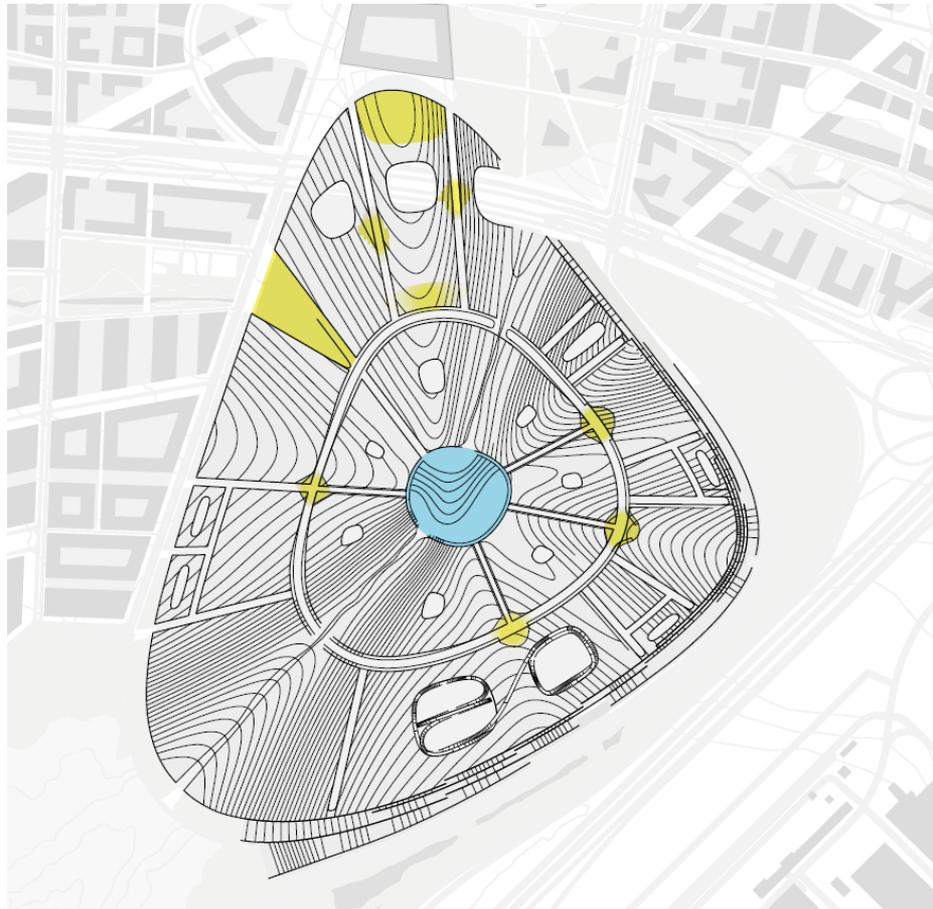


Les principes architecturaux (2/3)



Les espaces pétonniers du site seraient situés à plus de 250 m des sources de nuisances sonores

Les principes architecturaux (3/3)



Les bâtiments le long de l'autoroute constitueraient des écrans contre le bruit induit par les infrastructures routières

Une conception architecturale privilégiant le confort des visiteurs et des employés contre les nuisances sonores

- ✦ **La mise en place de mesures complémentaires**, actives ou passives, pour améliorer le confort: fontaine, dispositif anti-bruits,
- ✦ **La mise en place d'indicateurs** pour s'assurer de la qualité des conditions d'accueil offertes aux employés et visiteurs



EuropaCity est un projet initié par Alliages et Territoires SAS filiale d'Immochan, branche immobilière de Groupe Auchan.

Ce document et son contenu sont la propriété d'Alliages et Territoires SAS et bénéficient des dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle français. Les reproductions, représentations, extractions en tout ou partie sont interdites sans l'accord préalable et écrit d'Alliages et Territoires SAS. Tout contrevenant s'expose aux sanctions de la contrefaçon, prévues au Code précité.

Les informations contenues dans ce document sont susceptibles d'évolutions sans que cela ne puisse engager la responsabilité d'Alliages et Territoires SAS.

EuropaCity is project initiated by Alliages et Territoires SAS, subsidiary of Immochan, real estate division of Groupe Auchan.

This document and its contents are the property of Alliages et Territoires SAS and benefit from the provisions of the French Intellectual Property Code. The reproduction or representation of this document, or the taking of extracts therefrom, in whole or in part, are prohibited without the prior written agreement of Alliages et Territoires SAS. Any person guilty of infringement will be liable to the penalties provided for in the aforementioned Code.

The information contained in this documents is liable to change. Alliages et Territoires SAS disclaims any liability in respect of any such changes.